



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-07-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification au plan de zonage – zone 169I**

Le plan de zonage auquel réfère l'article 19 du Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre est modifié par l'agrandissement de la zone 169I à même une partie de la zone 169.1I, le tout tel qu'illustré au plan de zonage joint en annexe « A ».

2. **Bâtiment demi-cylindrique**

L'article 94.1 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin du deuxième alinéa, après le mot « agricoles », des mots « et dans la zone 169.1I ».

Adopté le 25 mars 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 29 AVRIL 2008